



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02164

Numéro SIREN : 752 305 052

Nom ou dénomination : 104 PARADIS

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2017 sous le numéro de dépôt 5516

5516

16 RPE

30 MAI 2017

BRAD&JU

EXPERTISE COMPTABLE-AUDIT-CONSEIL

SAS 104 PARADIS

104 RUE PARADIS

13006 MARSEILLE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Mme i auff mme
Ce Pmme PoC



SAS,104 PARADIS

104 RUE PARADIS

13006 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2015 au 31/12/2015

COMPTES ANNUELS

	Pages
- <i>Bilan Actif - Passif Liasse 2033-A</i>	1
- <i>Compte de résultat Liasse 2033-B</i>	2 et 3
- <i>Annexe</i>	4 à 6
- <i>Annexe à la liasse fiscale</i>	7 et 8

BRAD & JU EXPERTISE

51 AVENUE ANDRE ROUSSIN

ZAC SAUMATY SEON

13016 MARSEILLE

0484255580

SAS 104 PARADIS
104 RUE PARADIS

13006 MARSEILLE



COMPTES ANNUELS

BRAD & JU EXPERTISE
51 AVENUE ANDRE ROUSSIN
ZAC SAUMATY SEON
13016 MARSEILLE

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
Annexe du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SAS 104 PARADISNéant *Adresse de l'entreprise 104 RUE PARADIS13006 MARSEILLENuméro SIRET * 7 5 2 3 0 5 0 5 2 0 0 0 1 7Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENOVIS

QUADRATUS informatique

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Page 2

		Désignation de l'entreprise SAS 104 PARADIS		Exercice N° clos le 31/12/2015					Exercice N° clos le 31/12/2014		Néant		
				1	2	2	0	1	5	1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION CHARGES D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons	209				210	150	592		143 130	
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215				214					
		services *		217				218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230					47			45
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	150	638			143	175	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					94	303		110 018
	Variation de stock (marchandises) *				236					8	955		24 633
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238					752			913	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240									
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242					33	002		38 373	
Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAE *)	dont taxe professionnelle	243	610)	244				2	230		1 033	
Rémunérations du personnel *				250									
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252									
Dotations aux amortissements *				254					2	722		2 496	
Dotations aux provisions				256					20	185			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259)	262				0			922	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
	Total des charges d'exploitation (II)				264	144	240			129	122		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	6	398			14	054		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				280								
	Produits exceptionnels				290								
	Charges financières				294					1	638		1 614
	Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347)	300				189			33
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)	348										
	Impôts sur les bénéfices *				306					714			1 866
		2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	3	857			10	541	
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	3	857	314				
	Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316							
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318							
Provisions non déductibles *					322								
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324					714			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				330	189			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quindecies)	138						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à l'étranger (art. 44. duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			342
	Divers dont ZFA (44. quatuordecies)	345	Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346						350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655											
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1				4	760	354		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				352								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				356								360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370	4	760	372						

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS 104 PARADIS

31/12/2015

Détail des déductions diverses

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 285 944.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 150 591.85 Euros et dégageant un bénéfice de 3 857.05 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	141 510	
Installations générales agencements aménagements divers		23 780	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 025	
	TOTAL	24 805	
Prêts, autres immobilisations financières		15 000	
	TOTAL	15 000	
	TOTAL GENERAL	181 315	

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		141 510	141 510
Installations générales agencements aménagements divers			23 780	23 780
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 025	1 025
	TOTAL		24 805	24 805
Prêts, autres immobilisations financières			15 000	15 000
	TOTAL		15 000	15 000
	TOTAL GENERAL		181 315	181 315

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	5 385	2 380		7 765
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	116	342		458
	TOTAL	5 501	2 722	8 223
	TOTAL GENERAL	5 501	2 722	8 223

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 380				
Matériel de bureau informatique mobilier	342				
	TOTAL	2 722			
	TOTAL GENERAL	2 722			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.000	100			100

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	140
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 244
Dettes fiscales et sociales	1 387
Total	2 771

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	394
Total	394

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 457
Total	35 457

Le 08/06/2016
ELBAZ Martine Présidente

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATES D'AVANCE 394.04			
01/01/2015 OD CHARGES CONSTATES D AVANCE	380.91		
01/01/2015 OD PROV ASS RC AU 30.06.		380.91	
31/12/2015 OD CCA ASSURANCE MULTI 30.06	394.04		
COMPTES DE PASSIF			
51860000 INTERETS COURUS A PAYER 140.00			
01/01/2015 OD a nouveau 010115		139.38	
01/01/2015 OD PROV CION AU 31.12.14	31.86		
01/01/2015 OD PROV CION AU 31.12.14	57.52		
01/01/2015 OD PROV INTERET 31.12.14	50.00		
31/12/2015 OD INTERETS DEBITEURS 12.15		140.00	
40810000 FOURNISSEURS NON PARVENUS 1 244.19			
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER 1 386.62			
01/01/2015 OD ETAT AUTRES CHARGES A PAYER		1 409.62	
01/01/2015 OD PROV TITRE 9753 VETEMENT	100.00		
01/01/2015 OD PROV TITRE 5253 VETEMENT	300.00		
15/10/2015 CE PRELVT TAXE PROF	63.00		
31/12/2015 OD TITRE 5253 & 9753 VETEMENTS		440.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES ET AMENDES			189.00
31/01/2015 OD FRAIS RECOUV TVA 1.15	52.00		
28/02/2015 OD FRAIS RECOUV TVA 2.15	29.00		
31/05/2015 OD FRAIS RECOUVREMENT IS 2014	93.00		
30/09/2015 OD FRAIS RECOUV TVA 9.15	15.00		

104 PARADIS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros

Siège social : 104 Rue Paradis 13006 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 752.305.052

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 Décembre 2015

La soussignée Martine ELBAZ, associée unique et présidente de la société "104 PARADIS", société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1.000 euros, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice :

Le résultat de ce troisième exercice social est satisfaisant malgré une baisse du résultat : 3.857,05 euros (10.541 euros en n-1).

Le chiffre d'affaires se développe légèrement mais nos charges sont en hausse .

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Nous espérons développer encore notre chiffre d'affaires tout en maîtrisant au mieux nos charges.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 Décembre 2015, date de clôture du dernier exercice, aucun évènement n'est à signaler.

Mentions particulières

Activité en matière de recherche et de développement :

Néant.

Dépenses non déductibles fiscalement

Néant.

MT

Changement de présentation et de méthode d'évaluation des comptes

Néant.

Filiales et participations

Néant.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net comptable de 3.857,05 euros.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 150.592 euros (143.130 euros en n-1).

Les traitements et salaires se sont élevés, quant à eux, à la somme de 0 euro.

Les cotisations sociales et avantages sociaux se sont élevés à 0 euro.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 144.240 euros (129.122 euros en n-1).

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 6.398 euros (14.054 euros en n-1).

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de -1.638 euros des produits et frais financiers, ressort pour l'exercice à 4.760 euros (12.440 euros en n-1).

Le compte de divers produits et charges exceptionnels se solde par un résultat exceptionnel de -189 euros (-33 euros en n-1).

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'établit pour l'exercice clos à 714 euros (1.866 euros en n-1).

Le résultat de l'exercice se solde en définitive par un bénéfice net comptable de 3.857,11 euros (10.541,00 euros en n-1).

- Proposition d'affectation du résultat :

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 3.857,11 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Au compte Report à nouveau 3.857,11 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 18.816,62 euros.



CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Aucun mandat ne vient à échéance.

**La présidente
Martine ELBAZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Elbaz".

104 PARADIS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros
Siège social : 104 Rue Paradis 13006 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 752.305.052

PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2016
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an 2016,

Le 30 Juin à 19 heures,

Madame Martine ELBAZ, agissant en qualité d'associée unique de la société "104 PARADIS", société par actions simplifiée, au capital de 1.000 euros,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de présidente de la société, Madame Martine ELBAZ associée unique, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2015; elle a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2015, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.



DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 3.857,05 euros de l'exercice de la manière suivante :

Au compte Report à nouveau 3.857,05 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société, cet exercice étant le deuxième exercice clos.

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique prend acte que la Présidente n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Martine ELBAZ



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martine ELBAZ". The signature is fluid and cursive, with "Martine" on top and "ELBAZ" below it, both enclosed within a single continuous line.